

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 045 DU 21 AVRIL 2022 PORTANT NOMINATION DES COMMISSAIRES PROVINCIAUX DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Commissaire Municipal :

Lieutenant-Colonel de Police NIJIMBERE Jacques, OPN 0374 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Commissaire Provincial Bubanza :

Colonel de Police NDIMURUKUNDO Abdoul, OPN 1083 de la matricule.

Article 3 : Est nommé Commissaire Provincial Bujumbura :

Colonel de Police BIGIRIMANA Barthélémy, OPN 1346 de la matricule.

Article 4 : Est nommé Commissaire Provincial Cibitoke :

Colonel de Police NTIRANDEKURA Jean Claude, OPN 1296 de la matricule.

Article 5 : Est nommé Commissaire Provincial Gitega :

Colonel de Police HABOGORIMANA Evariste, OPN 1251 de la matricule.

Article 6 : Est nommé Commissaire Provincial Muramvya :

Colonel de Police MUKOKO Edouard, OPN 0907 de la matricule.

Article 7 : Est nommé Commissaire Provincial Mwaro :

Colonel de Police HAKIZIMANA Dominique, OPN 1203 de la matricule.

Article 8 : Est nommé Commissaire Provincial Kayanza :

Lieutenant-Colonel de Police NDIKURIYO Gabin, OPN 0887 de la matricule.

Article 9 : Est nommé Commissaire Provincial Kirundo :

Colonel de Police KABURA Jean Marie, OPN 1042 de la matricule.

Article 10 : Est nommé Commissaire Provincial Ngozi :

Colonel de Police NDORERAHO Bonfort, OPN 1299 de la matricule.

Article 11 : Est nommé Commissaire Provincial Cankuzo :

Colonel de Police NSHIMIRIMANA Pascal, OPN 0868 de la matricule.

Article 12 : Est nommé Commissaire Provincial Karusi :

Colonel de Police NIBONA Juvénal, OPN 1305 de la matricule.

Article 13 : Est nommé Commissaire Provincial Muyinga :

Colonel de Police HAKIZIMANA Melchior, OPN 1240 de la matricule.

Article 14 : Est nommé Commissaire Provincial Ruyigi :

Colonel de Police NIZIGIYIMANA Jean Gentil, OPN 0812 de la matricule.

Article 15 : Est nommé Commissaire Provincial Bururi :

Colonel de Police MANIRAGABA Dieudonné, OPN 0710 de la matricule.

Article 16 : Est nommé Commissaire Provincial Makamba :

Colonel de Police MANARIYO Emmanuel, OPN 0658 de la matricule.

Article 17 : Est nommé Commissaire Provincial Rumonge :

Colonel de Police BIGIRUMUREMYI Jean Baptiste, OPN 1301 de la matricule.

Article 18 : Est nommé Commissaire Provincial Rutana :

Colonel de Police NIYONGABO Thérance, OPN 0661 de la matricule.

Article 19 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 20 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 22 avril 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

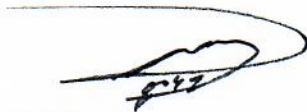
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Général de Police.



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.